

## Changement de tarification Travelport Cruise & Tour<sup>MC</sup>

<b>Numéro d'avis sur les produits :</b>	684			
<b>Version :</b>	01			
<b>Chargement pour production :</b>	1 <sup>er</sup> avril 2009	<b>EST</b>	<b>GMT</b>	
<b>Description générale :</b>	À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2009, Travelport imputera des frais mensuels de 20,00 \$ pour <u>chaque</u> utilisateur de licence/de code d'utilisateur de Travelport Cruise & Tour.			
<b>Sommaire de l'impact :</b>	Tarification pour les clients			
<b>Raison de l'avis :</b>	Premier avis			
<b>Impact sur la clientèle :</b>	<input type="checkbox"/>	Interne seulement	<input type="checkbox"/>	Réalisateurs
	<input checked="" type="checkbox"/>	Clients en agence	<input type="checkbox"/>	Lignes aériennes clientes
	<input type="checkbox"/>	Clients commerce électronique	<input checked="" type="checkbox"/>	Clients voitures, hôtels, trains et croisières
<b>Systèmes :</b>	<input type="checkbox"/>	Galileo		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Apollo		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Worldspan		
<b>Chargement pour copie :</b>		<b>EST</b>	<b>GMT</b>	
<b>Services Web : (API et messagerie)</b>				
<b>Historique :</b>	Version 01			

## Aperçu

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, Travelport imputera des frais mensuels de 20,00 \$ pour chaque utilisateur de licence/de code d'utilisateur de Travelport Cruise & Tour.

## Détails et exemples

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, Travelport imputera des frais mensuels de 20,00 \$ pour chaque utilisateur de licence/de code d'utilisateur de Travelport Cruise & Tour. Ces frais seront applicables à tous les clients, sans égard au niveau de segment de l'agence. Les frais seront ajoutés comme nouvel élément sur votre relevé mensuel ou facture mensuelle. Vous verrez ces frais pour la première fois sur le relevé de mai reflétant l'usage fait en avril. Les crédits applicables à Travelport Cruise & Tour ne changeront pas.

Pourquoi imputons-nous ces frais? Jusqu'ici, Travelport a couvert tous les frais de licence et de développement. Dans le cadre des conditions économiques actuelles, il est nécessaire que nous partagions désormais avec les agences une petite partie du fardeau de ces frais de licence.

Les licences de produits peuvent être modifiées en tout temps. Toutefois, en vue de l'arrivée de la nouvelle structure tarifaire, nous vous recommandons d'évaluer le nombre de licences que vous détenez et de faire les changements nécessaires d'ici le 31 mars. En respectant cette échéance, vous ferez en sorte que vous n'ayez à payer que pour les licences dont vous avez besoin.

Dans le cadre de la réalisation de Travelport Cruise & Tour, Travelport a formé un partenariat avec un tiers reconnu comme chef de file dans l'industrie pour lui permettre d'offrir les meilleures fonctions de magasinage pour les croisières et excursions touristiques. Notre produit simplifie le processus en offrant aux agences la possibilité de magasiner parmi tous les croisiéristes en une seule demande. De plus, tous les codes de tarifs applicables sont affichés dans une seule et unique demande. Ce sont ces avantages qui rehaussent la confiance de vos agents pour la vente de croisières, ce qui, en bout de compte, vous permet de conclure encore plus de ventes et donc de hausser les recettes de votre agence.

Veuillez adresser toute question à ce sujet à votre représentant Travelport.

## Lexique

Terme	Définition

## **L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT EST CONFIDENTIELLE ET APPARTIENT EN EXCLUSIVITÉ À TRAVELPORT**

### **Droit d'auteur**

Copyright © Travelport et/ou ses sociétés filiales. Tous droits réservés.

Travelport offre ce document à des fins d'information seulement et ne garantit aucunement que les renseignements qui y sont présentés sont précis, actuels ou complets. Ce document est modifiable sans préavis. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système de récupération ou transmises sous quelque forme ou par quelque moyen, électronique ou mécanique, y compris la photocopie ou l'enregistrement, à des fins autres que l'utilisation personnelle par le licencié, sans la permission écrite préalable de Travelport et/ou de ses sociétés filiales à cet égard.

### **Marques de commerce**

Travelport et/ou ses sociétés filiales pourraient détenir des brevets déposés ou non déposés ou des demandes de brevet en instance, des droits d'auteur liés aux marques de commerce ou autres droits de propriété intellectuelle en ce qui a trait à la matière traitée dans ce document. La fourniture de ce document ne confère aucun droit ou aucune licence en ce qui a trait à ces brevets, marques de commerce, droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle.

Toutes les autres sociétés et tous les autres noms de produits sont des marques de commerce ou des marques déposées de leur détenteur respectif.